

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DE L'EDUCATION DE BASE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU SUIVI DE L'ENSEIGNEMENT
PRIVE DE BASE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF BASIC EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF PRIVATE BASIC
EDUCATION

ARRETE N° 001/J-2/4949/A/MINEDUB/SG/DSEPB/SDAAP du 23 JAN 2012
portant création et d'ouverture de certaines activités scolaires maternelles
et primaires privées laïques dans la Région du Littoral, à compter de l'année
scolaire 2012 -2013.

LE MINISTRE DE L'EDUCATION DE BASE

Vu la constitution;
Vu la loi n° 2004 / 022 du 22 Juillet 2004 fixant les règles relatives à l'Organisation et au Fonctionnement de l'Enseignement Privé au Cameroun ;
Vu le décret n° 2005 / 140 du 25 avril 2005 portant organisation du Ministère de l'Education de Base ;
Vu le décret n° 2008/3043 du 15 décembre 2008 fixant les modalités d'Organisation et au Fonctionnement de l'Enseignement Privé au Cameroun ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu les dossiers de création et d'ouverture Introduits par les fondateurs des activités scolaires primaires et maternelles concernées.

ARRETE

Article 1er : En application des dispositions des articles 4 , 5, 6, 7, 8, 9 et 10 du décret n° 2008/3043 du 15 décembre 2008 sus-visé, sont créées et ouvertes, à compter de l'année scolaire 2012 - 2013, les activités scolaires maternelles et primaires privées laïques, de régime externat, suivantes :

DEPARTEMENT DU WOURI

ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3^e

NOM DE L'ETABLISSEMENT	LOCALISATION	CYCLES ET TYPES D'ENSEIGNEMENT AUTORISES	ADRESSE ET NOM DU PROMOTEUR
Groupe Scolaire Bilingue Privé Laïc « LA FINESSE »	Douala (Cité Berge)	Maternel & Primaire Bilingue	M. SAMAYA Jean Pierre BP 11 529 Douala

ARRONDISSEMENT DE DOUALA 4^e

NOM DE L'ETABLISSEMENT	LOCALISATION	CYCLES ET TYPES D'ENSEIGNEMENT AUTORISES	ADRESSE ET NOM DU PROMOTEUR
Groupe Scolaire Bilingue Privé Laïc « LA RELIANCE EDUCATIVE »	Douala (Bonambappé - Bonabéri)	Maternel et Primaire Bilingue	Mme MAFOMENE épouse TEFOUE Marie Bernatte BP 5 028 Douala

ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5^e

NOM DE L'ETABLISSEMENT	LOCALISATION	CYCLES ET TYPES D'ENSEIGNEMENT AUTORISES	ADRESSE ET NOM DU PROMOTEUR
« BRAIN INTERNATIONAL Lay Private Primary School »	Douala (Maképé - Maturité)	Primary	Mme NAYAH épouse LEUWAING Gladys NGANG BP 6 179 Douala

DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME

ARRONDISSEMENT D'EDEA

NOM DE L'ETABLISSEMENT	LOCALISATION	CYCLES ET TYPES D'ENSEIGNEMENT AUTORISES	ADRESSE ET NOM DU PROMOTEUR
Groupe Scolaire Bilingue Privé Laïc « L'ETOILE BRILLANTE DU MATIN »	Edéa (Bonaminkengue)	Maternel et Primaire Bilingue	M. NLEND Albert Emmanuel BP 136 Edéa

Article 2 : Toute ouverture ou extension d'un type ou d'un cycle d'enseignement non autorisé entraîne la fermeture de l'établissement concerné par le Ministre de l'Éducation de Base.

Article 3 : Les Services du Ministère de l'Éducation de Base, les Autorités Administratives compétentes, les Responsables des Organisations de l'Enseignement Privé intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Arrêté.

Article 4 : Le présent Arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera. /-

COPIE :

- GOUV/LT
- DREB/LT
- DDER/WOURI & SANAGA MARITIME
- SEDUC LAIC/LT
- ARCHIVES/INTERESSE.



23 JAN 2012

Mme YOUSSEUF
née HADIDJA ALIM